RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit: 760 Color Solutions Basecoat Thinner Normal**

· **Code du produit:** 11107

· **UFI:** V050-H0TK-000D-6SJ3

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Protection de surface

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**
HB BODY S.A.
B' ENTRANCE BLOCK 50 DA9 & MB6 Str
THESSALONIKI INDUSTRIAL AREA
57.022, SINDOS
THESSALONIKI,GREECE
Ph: +30 2310 790 000
Fax: +30 2310 790 033
www.hbbody.com
email: hbbody@hbbody.com

· **Service chargé des renseignements:**
HB BODY S.A.
B' ENTRANCE BLOCK 50 DA9 & MB6 Str
THESSALONIKI INDUSTRIAL AREA
57.022, SINDOS
THESSALONIKI,GREECE
Ph: +30 2310 790 000
Fax: +30 2310 790 033
www.hbbody.com
email: hbbody@hbbody.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Centre Antipoison (Bordeaux)
Hôpital Pellegrin-TripodePlace Amelie Raba-Leon Bordeaux
Telephone:+33 5 5679 8776
Fax:+33 5 5679 6096
Emergency telephone:+33 5 5696 4080
E-mail address:centre-antipoison@chu-bordeaux.fr Website:www.centres-antipoison.net

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 2)

(suite de la page 1)

GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

GHS07

STOT SE 3 H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS05 GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
solvant naphta aromatique léger (pétrole)
butane-1-ol
acétate de n-butyle
1-méthoxy-2-propanol

· **Mentions de danger**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335-H336 Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331 NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

(suite page 3)

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 RTECS: AF 7350000 Reg.nr.: 01-2119485493-29-007 01-2119485493-29-004 01-2119485493-29-003 01-2119485493-29-005 01-2119485493-29	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	40-<45%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29-0001 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Flam. Liq. 3, H226	25-<30%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0 Numéro index: 649-356-00-4 Reg.nr.: 01-2119455851-35-0001	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335-H336	20-<25%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Numéro index: 603-064-00-3 RTECS: UB 7700000	1-méthoxy-2-propanol Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 3, H331 STOT SE 3, H336	10-<15%
CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6 Numéro index: 603-004-00-6 RTECS: EO 1400000 Reg.nr.: 01-2119484630-38-0000	butane-1-ol Flam. Liq. 3, H226 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	5-<10%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau.

· **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction
· **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 5.3 Conseils aux pompiers
Les pompiers doivent toujours l'équipement de protection et un appareil respiratoire lors de la manipulation du feu venant de ces produits
· **Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.
· **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
· 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
· **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
· **Stockage:**
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm
Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLEP Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

VLEP Valeur momentanée: 375 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

71-36-3 butane-1-ol

VLEP Valeur momentanée: 150 mg/m³, 50 ppm

· **Informations relatives à la réglementation** VLEP: ED 1487 05.2021

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Equipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:** Caoutchouc fluoré (Viton)

· **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Gants en caoutchouc

(suite page 6)

(suite de la page 5)

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
· **Odeur:**	Caractéristique
· **Seuil olfactif:**	Non déterminé.
· **valeur du pH:**	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
· **Changement d'état**	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	116-118 °C (71-36-3 butane-1-ol)
· **Point d'éclair**	23 - 60 °C
· **Inflammabilité (solide, gaz):**	Inflammable.
· **Température d'inflammation:**	270 °C (107-98-2 1-méthoxy-2-propanol)
· **Température de décomposition:**	Non déterminé.
· **Température d'auto-inflammabilité:**	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· **Propriétés explosives:**	Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
· **Limites d'explosion:**	
Inférieure:	0,7 Vol % (64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole))
Supérieure:	~20 Vol % (107-98-2 1-méthoxy-2-propanol)
· **Pression de vapeur à 20 °C:**	12 hPa (107-98-2 1-méthoxy-2-propanol)
· **Densité à 20 °C:**	0,9044 g/cm³
· **Densité relative**	Non déterminé.
· **Densité de vapeur:**	Non déterminé.
· **Taux d'évaporation:**	Non déterminé.
· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**	Entièrement miscible
· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:**	Non déterminé.
· **Viscosité:**	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 40 °C:	10-11 mm²/s
· **Teneur en solvants:**	
Solvants organiques:	100,0 %

(suite page 7)

(suite de la page 6)

VOC (CE)	904,4 g/l
Teneur en substances solides:	0,0 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.2 Stabilité chimique
· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
· **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))
Oral LD50 15.800 mg/kg (rat)
Inhalatoire LC50/4 h >27,6 mg/l (rat)

123-86-4 acétate de n-butyle
Oral LD50 13.100 mg/kg (rat)
Dermique LD50 >5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC50/4 h >21 mg/l (rat)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
Oral LD50 8.532 mg/kg (rat)
Inhalatoire LC50/4 h 35,7 mg/l (rat)

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)
Oral LD50 >6.800 mg/kg (rat)
Dermique LD50 >3.400 mg/kg (rab)
Inhalatoire LC50/4 h >10,2 mg/l (rat)

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol
Oral LD50 5.660 mg/kg (rat)
Dermique LD50 13.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC50/4 h 6 mg/l (rat)

71-36-3 butane-1-ol
Oral LD50 790 mg/kg (rat)
Dermique LD50 3.400 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC50/4 h 8.000 mg/l (rat)

· **Effet primaire d'irritation:**
· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque de graves lésions des yeux.
· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

(suite de la page 7)

· **Indications toxicologiques complémentaires:**
· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
· **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité
· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
· **Effets écotoxiques:**
· **Remarque:** Nocif pour les poissons.
· **Autres indications écologiques:**
· **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.
· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
· **PBT:** Ce produit ne contient aucune substance qui est considérée comme persistante, bioaccumulable ou non toxique (PBT).
· **vPvB:** Non applicable.
· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets
· **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
· **Catalogue européen des déchets**

HP3 Inflammable
HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP14 Écotoxique

· **Emballages non nettoyés:**
· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

(suite page 9)

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU
· **ADR, IMDG, IATA** UN1263
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
· **ADR** UN1263 PEINTURES
· **IMDG, IATA** PAINT
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· **ADR**

· **Classe** 3 (F1) Liquides inflammables.
· **Étiquette** 3
· **IMDG, IATA**

· **Class** 3 Liquides inflammables.
· **Label** 3
· 14.4 Groupe d'emballage
· **ADR, IMDG, IATA** III
· 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.
· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 30
· **No EMS:** F-E,S-E
· **Stowage Category** A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.
· **Indications complémentaires de transport:**
· **ADR**
· **Quantités limitées (LQ)** 5L
· **Quantités exceptées (EQ)** Code: E1
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· **Catégorie de transport** 3
· **Code de restriction en tunnels** D/E
· **IMDG**
· **Limited quantities (LQ)** 5L
· **Excepted quantities (EQ)** Code: E1
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· **"Règlement type" de l'ONU:** UN 1263 PEINTURES, 3, III

(suite page 10)

Nom du produit: **760 Color Solutions Basecoat Thinner Normal**

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

•3Y

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucun des composants n'est compris.

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS05 GHS07 GHS08

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
solvant naphta aromatique léger (pétrole)
butane-1-ol
acétate de n-butyle
1-méthoxy-2-propanol

· **Mentions de danger**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335-H336	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO** P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 5.000 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 50.000 t

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

(suite de la page 10)

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Contact:**

HB BODY S.A
Ms Olympia Stamkou
Ph: +30 2310 790 032
fax: +30 2310 790 033
email: stamkou@hbbody.com

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

(suite page 12)

(suite de la page 11)

Annexe: Scénario d'exposition

· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
· Conditions d'utilisation Conformément aux instructions d'utilisation.
· **Durée et fréquence** Fréquence d'utilisation:
· Paramètres physiques
Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la préparation.
· **Etat physique** Liquide
· **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.
· Autres conditions d'utilisation
· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Aucune mesure particulière n'est requise.
· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**
Eviter le contact avec les yeux.
Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques.
Conserver à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer.
· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**
Aucune mesure particulière n'est requise.
· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
· Mesures de gestion des risques
· **Protection du travailleur**
· **Mesures de protection organisationnelles**
Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé.
· **Mesures techniques de protection**
Prévoir un équipement électrique antidéflagrant.
Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
· **Mesures personnelles de protection**
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec les yeux.
Lunettes de protection hermétiques
· **Mesures pour la protection du consommateur**
Assurer un marquage suffisant.
Pour une utilisation sûre, suivre les informations et les conseils au consommateur .
· **Mesures de protection de l'environnement**
· **Eau**
En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Eliminer ce produit et son récipient dans une décharge pour déchets dangereux ou déchets spéciaux.
· **Sol** Le produit n'est traité qu'au-dessus d'un bac de rétention en béton.
· Mesures pour l'élimination S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
· **Procédés d'élimination** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
· **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
· Estimation de l'exposition
· **Consommateur** Ce produit doit être utilisé uniquement par des techniciens professionnels.

(suite page 13)

(suite de la page 12)

· **Guide pour l'utilisateur en aval**
En se basant sur les informations des sections 1 à 8, il peut être vérifié si l'utilisateur en aval agit bien dans le cadre du scénario d'exposition.